

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal de la commune de LE JUCH, réuni le 16 mars 2016, salle du conseil, à 18 heures 30 sous la présidence de M. Patrick TANGUY, Maire de la commune.

Tous les membres étaient présents à l'exception de M. Sébastien CROCQ.

M. Jérôme FONTENY est nommé secrétaire de séance.

1 - COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 février 2016

Après lecture, le compte rendu de la séance du 16 février 2016 est adopté à l'unanimité de membres présents.

2 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Sur proposition de la commission des finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide l'application des taux comme suit :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux 2015	Taux 2016	Produit
Habitation	937 900 €	13.92%	14,20%	133 182 €
Foncier bâti	545 300 €	18,67%	19,04%	103 825 €
Foncier non bâti	48 300 €	52.28%	53,32%	25 754 €
			Produit total	262 761 €

3- BUDGET COMMUNE 2016

Sur proposition de la commission des finances, M. Marc RAHER, Adjoint aux finances, donne lecture du Budget Primitif 2016 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

Fonctionnement Dépenses : 516 000,00 €

Recettes : 516 000,00 €

Investissement Dépenses : 910 000,00 €

Recettes : 910 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2016 voté chapitre par chapitre en fonctionnement et chapitre sans opération en investissement.

4 - BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

Sur proposition de la Commission des Finances, M. Marc RAHER, Adjoint aux finances, donne lecture du Budget Primitif 2016 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

Fonctionnement Dépenses : 63 000,00 €

Recettes : 63 000,00 €

Investissement Dépenses : 57 000,00 €

Recettes : 57 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le budget assainissement 2016.

5 - BUDGET 2016 LOTISSEMENT COMMUNAL « ROZ AR PARK »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité des membres présents, le budget 2016 du lotissement communal « Roz Ar Park » qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

Fonctionnement Dépenses : 262 382,95 €

Recettes : 262 382,95 €

Investissement Dépenses : 270 873,76 €

Recettes : 270 873,76 €

6 – DELIBERATION DE REGULARISATION PLAN DE FINANCEMENT DETR

Par délibération n° 2015- 44, la commune a sollicité une demande de subvention à hauteur de 50% pour les travaux de rénovation et réhabilitation de la salle socioculturelle au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux,

Considérant la demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local prise par délibération n° 2016-12 en date du 16 février 2016.

Considérant, de ce fait, le montant erroné de la demande émise au titre de la subvention DETR, compte tenu de la participation des différents partenaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise

- M. le Maire à solliciter la demande de subvention au titre de la DETR à hauteur de 30% du montant hors taxe des travaux (311 768 €) soit : 93 530 € pour la réalisation d'une extension de la salle polyvalente et une restructuration partielle de la salle socioculturelle

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2015-44 du 14 décembre 2015.

7- HABITAT 29 VENTE DE TERRAINS POUR LA REALISATION DE 4 LOGEMENTS SOCIAUX AU LOTISSEMENT ROZ AR PARK

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de réaliser des logements locatifs sociaux, afin de répondre à la demande et aux besoins correspondants.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser l'O.P.H Départemental Habitat 29 à réaliser 2 logements locatifs sociaux, sur le terrain du lot n° 8 situé parcelle cadastrée section B° 1906 pour une superficie de 741 m² dans le lotissement Roz Ar Park, ainsi que 2 logements locatifs sociaux sur les terrains des lots n°13 et 21, situés respectivement parcelles cadastrées section B n°1911 pour une superficie de 265 m² et section B n°1919 pour une superficie de 331 m², dans le cadre de la programmation 2016
- De permettre, dans l'intervalle, à Habitat 29 de prendre possession de manière anticipée des lieux pour y mener les études et investigations nécessaires,
- D'autoriser Habitat 29 à construire sur les terrains concernés et de l'habiliter à effectuer toutes démarches utiles pour obtenir les autorisations nécessaires,
- De céder à Habitat 29 les terrains viabilisés correspondants pour un montant forfaitaire de 5 900,00 € par logement soit un total de 23 600 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession des terrains, ainsi que la convention de réalisation des travaux extérieurs et de VRD, à intervenir dans le cadre de l'opération
- D'exonérer Habitat 29 de toutes participations et taxes communales afférentes à la réalisation de l'opération, exception faite pour ce qui concerne la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif

8- RAPPORT DES ADJOINTS

Mme KERVAREC indique que la réunion Jeunesse qui s'est déroulée le vendredi 11 mars n'a pas été couronnée de succès. Seulement 3 adolescents et 1 parent étaient présents. M. Nicolas FLOCH regrette le peu d'investissement de la part des parents sur l'animation jeunesse.

9 - QUESTIONS DIVERSES

M. Patrick TANGUY précise les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie. Les bureaux seront ouverts :

Lundi de 9 à 12 h et de 14 h à 18h 30.

Mardi au Vendredi 9h-12h et 14h-17h

Ainsi que sur rendez-vous en cas d'impossibilité

La présentation des travaux de la salle socioculturelle sera présentée aux conseillers le samedi 02 avril à 10 heures en présence de M. RUELLAN, architecte et de M. LIOTO.

Le fest-noz du 12 mars a connu un franc succès. Les bénéfices et les donations lors de cette soirée ont permis de récolter la somme 1 400,00 € pour la fondation du patrimoine pour les travaux de l'église. Il remercie les membres de l'Association Histoire et Patrimoine et les conseillers pour leur investissement.

M. Daniel CANONICO demande la possibilité, dans le cadre de la campagne de lutte contre l'alcoolisme, organisée par la sécurité routière, d'apposer quelques affiches sur la commune. Une réponse favorable, à cette requête est émise.